

Séance publique du jeudi 17 décembre 2020

Des sapeurs-pompiers volontaires au monde culturel : le Département sur tous les fronts

Outre le vote du budget 2021, la dernière séance publique de l'année a également permis aux élus départementaux de réaffirmer leur soutien au service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS 77) et aux acteurs du monde culturel.

Le Département aux côtés des sapeurs-pompiers volontaires

Les élus du Département de Seine-et-Marne viennent de voter une motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires sur l'application de l'arrêt Matzak. Via cette motion, la collectivité demande au gouvernement de renoncer à la mise en œuvre de la jurisprudence Matzak conduisant à la réduction du plafond d'heures annuelles autorisées pour les sapeurs-pompiers volontaires.

« Sur le plan opérationnel, cette limitation à 650 heures entraînerait pour le SDIS 77 la perte de 710 000 heures, soit 34 % de leur volume horaire total d'heures de disponibilité pour les gardes, les interventions ou encore la formation. Les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne font déjà face à une forte sollicitation opérationnelle, dans des conditions de travail souvent difficiles. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 80 % de l'effectif du SDIS de Seine-et-Marne, une telle perte de ressources viendrait ainsi fragiliser un des tout premiers services de proximité, pilier de la sécurité civile et au cœur de la solidarité humaine et territoriale dont le Département est le garant », déclare Isoline Garreau-Millot, vice-présidente en charge de l'administration générale et présidente du SDIS 77.

À défaut, la collectivité souhaite engager un cycle de négociations avec l'ensemble des SDIS de France afin que l'application de la jurisprudence Matzak sur le territoire national soit adaptée à la contrainte opérationnelle des sapeurs-pompiers et fasse l'objet d'une juste compensation financière par l'Etat aux collectivités locales du coût induit par cette application.

« Les sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne procèdent à une intervention toutes les 4 minutes et parviennent à assurer des interventions d'urgence à personne dans un délai de 12 minutes et 19 secondes, inférieur à la moyenne nationale », ajoute Isoline Garreau-Millot. Si ces négociations n'aboutissent pas, les délais d'intervention des sapeurs-pompiers s'en verraient impactés.

Le Département demande la réouverture des lieux culturels

Concernant la fermeture des établissements recevant du public, qui impacte de plein fouet le secteur de la culture, le Département se mobilise pour la réouverture des lieux culturels en Seine-et-Marne. Les élus départementaux ont voté ce jour, une motion de soutien aux acteurs du monde culturel pour la réouverture des théâtres, des cinémas et des musées.

« Cette décision entraîne des conséquences économiques et sociales désastreuses pour les acteurs culturels. Nous savons ô combien le secteur culturel est essentiel pour nos concitoyens. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement de tenir compte des difficultés rencontrées par le monde culturel et de rouvrir le plus tôt possible tous les établissements en capacité de faire observer les mesures de protection sanitaire des publics », déclare Olivier Morin, vice-président en charge de la culture et du patrimoine, délégué au Grand Roissy.

En parallèle, le Département de Seine-et-Marne continue d'apporter des aides aux entreprises de spectacle cinématographique du territoire. Dans le cadre de son plan de relance adopté en juin, la collectivité avait déjà mis en place des aides pour d'autres acteurs culturels.

Le Département va acquérir les œuvres et biens mobiliers de la collection Rosa Bonheur

Dans le cadre de la prochaine vente de la collection Rosa Bonheur, le Département de Seine-et-Marne se porte acquéreur d'une partie des œuvres et biens mobiliers de la collection, soit 231 biens, pour un montant de 354 590 €.

« L'acquisition de cette collection représentera un grand intérêt historique et patrimonial à conserver dans les lieux même où a résidé Rosa Bonheur à la fin de sa vie. Le Département souhaite ainsi donner à voir à nos contemporains et aux générations futures, un témoin de ce qu'était un atelier d'artiste au XIX^e siècle, tout en évitant le dispersement des œuvres. C'est aussi un levier d'attractivité fort pour notre territoire. La collectivité contribue ainsi à enrichir, valoriser et soutenir l'offre culturelle seine-et-marnaise », déclarent Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne et Olivier Morin.

Le château Rosa Bonheur, labellisé Maison des Illustres par le ministère de la culture en 2011, est une propriété privée appartenant à Madame Katherine Brault. Une partie importante des collections présentées dans l'atelier et les appartements, œuvres, objets et mobilier ayant appartenu à Rosa Bonheur, ont été mis en vente par les ayants droit d'Anna Klumpke. Les formalités d'acquisition de ces œuvres auront lieu dans les prochaines semaines.

Contact presse :

Pauline Maingre – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 / pauline.maingre@departement77.fr